



SANTÉ
—
Les taux de
cotisation

**CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES ACTIVITÉS
INDUSTRIELLES DE BOULANGERIE
ET PÂTISSERIE (3102)**

COTISATIONS ET RÉPARTITION

(Les cotisations sont exprimées taxes et contributions comprises)

Options individuelles et facultative (si choix du salarié)

COTISATIONS ⁽¹⁾	ADULTE	ENFANT
Option 1	0,36 % du PMSS	0,19 % du PMSS
Option 2	0,91 % du PMSS	0,43 % du PMSS
Option 3	1,45 % du PMSS	0,66 % du PMSS

(1) Cotisations mensuelles exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS). Valeur du PMSS de l'année en cours.